

Des aides financières

Les aides financières mises en œuvre par Le Grésivaudan sont intégrées et valorisées dans le dispositif “Rénov’enerGie”. À savoir :

La prime “Air Bois”, soit 1 600 à 2000 €, pour remplacer un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou foyer ouvert par un appareil plus performant et moins polluant ;

La prime chauffe-eau solaire, de 600 à 1 500 €, pour installer un chauffe-eau solaire ou un combiné (chauffage sanitaire + eau).

Les aides liées à l’Opération programmée pour l’amélioration de l’habitat (OPAH), attribuées sous conditions de ressources. 35 % à 100 % du coût des travaux sont pris en charge pour améliorer le confort et les performances énergétiques du logement, l’adapter à l’âge ou à sa situation de handicap de l’occupant. Sont concernées les résidences principales achevées depuis plus de 15 ans, pour la réalisation de travaux d’économie d’énergie, de travaux lourds (toiture, mise aux normes électriques...) et d’adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.